




**Du 3 au 5 mai 2023 au Lycée de Bellevue**

**EDS uniquement suivis en classe de 1<sup>ère</sup>**

**Rappel des modalités des épreuves**

Voie générale	<a href="#">Note de service du 29 juillet 2021 (BOEN n° 31 du 26 août 2021) : voie générale</a>	
Education physique, pratiques et culture sportives  	<b>Durée : 30 min (oral)</b> Noté sur 20 pts  2 parties qui se déroulent le même jour <b>Partie 1</b> : pratique physique et sportive (le candidat choisi 1 activité par les 3 APSA académiques (sauvetage aquatique, circuit training, badminton))  <b>Partie 2</b> : entretien avec le jury sur les compétences et connaissances relatives à la culture sportive  Précisions : 1 carnet de suivi est transmis au jury au plus tard 15 jours avant l'épreuve ( <b>au plus tard le 17 avril 2023</b> )  Jury : l'évaluation est assurée par 2 professeurs de l'éducation nationale intervenant dans l'EDS	
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	<b>Durée : 2h (écrit)</b> Noté sur 20 pts  <b>Une composition</b> qui porte sur le programme de la classe de première	
Humanités, littérature et philosophie	<b>Durée : 2h (écrit)</b> 2 parties notées chacune sur 10 pts  <b>2 Questions</b> sur un texte relatif à l'un des thèmes du programme de première (1 question d'interprétation et 1 question de réflexion)	Chacun de ces deux exercices relève tantôt d'une approche philosophique, tantôt d'une approche littéraire. <b>Jury</b> : un correcteur de français, un correcteur de philosophie, selon l'orientation disciplinaire respective des exercices
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales  	<b>Durée : 20 min sans préparation (oral)</b> Noté sur 20 pts  <b>L'évaluation s'appuie sur un dossier personnel</b> présenté par le candidat et <b>visé par son professeur de l'année de première.</b>  Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'évaluation.  Le candidat présente son dossier dans <b>la langue cible</b> pendant 10 minutes, puis interagit avec l'examineur dans <b>la langue cible</b> pendant 10 minutes.	
Littérature et Langues et cultures de l'Antiquité  	<b>Durée : 15 min + 30 min de préparation (oral)</b> Noté sur 20 pts  Le candidat fournit à l'examineur au début de sa prise de parole la liste des textes étudiés (12 textes minimum)  Le candidat est tenu de présenter 2 exemplaires, sans traduction, de <b>chacun des textes étudiés</b> durant l'année	
Mathématiques	<b>Durée : 2h (écrit)</b> Noté sur 20 pts (chaque exercice est noté entre 5 et 12 points)  <b>2 à 4 exercices</b> indépendants	



Numérique et sciences informatiques	<p><b>Durée : 2h (écrit)</b></p> <p><b>QCM</b> divisé en 7 parties (1 par thème) comportant chacune 6 questions</p> <p>Notation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réponse correcte = 1 pt</li> <li>○ Mauvaise réponse = 0 pt</li> <li>○ Absence de réponse = 0pt</li> <li>○ Absence de réponse = 0pt</li> <li>○ Réponse multiple = 0 pt</li> </ul> <p>Transformation du résultat en note sur 20</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Nbre de points obtenus x20 /42</b></li> </ul>	<p>1 seule réponse correcte par question</p> <p><b>Calculatrice interdite</b></p>
Physique-chimie	<p><b>Durée : 2h (écrit)</b></p> <p>2 parties notées chacune sur 10 pts</p> <p><b>2 parties indépendantes</b> d'1 heure chacune</p>	<p>L'usage de la calculatrice est précisé dans le sujet</p>
Sciences de la vie et de la Terre	<p><b>Durée : 2h (écrit)</b></p> <p>2 parties notées chacune sur 10 pts</p> <p><b>Partie 1 : Question scientifique et/ou QCM</b> en appui ou non sur un ou plusieurs documents.</p> <p><b>Partie 2 :</b> Evaluation de la <b>capacité à pratiquer une démarche scientifique</b> dans le cadre d'un problème scientifique,</p>	<p><b>Calculatrice interdite</b></p>
Sciences de l'ingénieur	<p><b>Durée : 2h (écrit)</b></p> <p>2 parties notées chacune sur 10 pts</p> <p><b>Partie 1 :</b> étude de la performance d'1 produit</p> <p><b>Partie 2 :</b> commande du fonctionnement d'un produit ou la modification de son comportement</p>	<p>L'usage de la calculatrice est autorisé</p> <p>Fiche individuelle d'évaluation fournie dans la BNS</p>
Sciences économiques et sociales	<p><b>Durée : 2h (écrit)</b></p> <p>2 parties notées chacune sur 10 pts</p> <p><b>Partie 1 :</b> résolution graphique ou étude de document</p> <p><b>Partie 2 :</b> raisonnement appuyé sur un dossier documentaire</p>	
Biologie-écologie		
Arts	<p><b>Durée : 30 min sans préparation (oral)</b></p> <p>Noté sur 20 pts</p> <p><b>Partie 1 :</b> compétences pratiques (15 min)</p> <p><b>Partie 2 :</b> connaissances et compétences culturelles (15 min)</p>	
Arts Plastiques	<p><b>Partie 1</b> (5 à 7 min max) : le candidat présente 2 réalisations plastiques abouties, <u>qu'il apporte le jour de l'évaluation</u></p> <p><b>Précisions :</b> Les réalisations présentées doivent pouvoir être transportées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure et installées sans nécessiter ni temps additionnel ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation.</p> <p>Le candidat est responsable du matériel informatique requis et de son bon fonctionnement. Il prévoit des versions imprimées à présenter en cas d'une éventuelle panne.</p> <p><b>Le carnet de travail</b> (format n'excédant pas 45x60 cm et 5cm épaisseur, peut être numérique)</p> <p><b>Partie 2 :</b> le candidat présente 1 œuvre choisie par le jury</p> <p><b>Précisions :</b> le document de synthèse et le carnet de travail sont rapportés par le candidat et remis au jury au moment de l'épreuve.</p> <p><b>Composition du jury :</b> arts plastiques: l'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de la discipline, dont un au moins assure tout ou partie de son service en enseignement de spécialité ;</p>	
Cinéma-audiovisuel	<p><b>Partie 1</b> (5 à 7 min max): le candidat présente son projet de création</p> <p><b>Partie 2 :</b> le candidat présente l'une des œuvres cinématographiques, sélectionnée par le jury dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.</p> <p><b>Précisions :</b> Le carnet de création et le document de synthèse, ainsi que la réalisation audiovisuelle, sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation (<b>au plus tard le 17 avril 2023</b>)</p>	

	<p>Composition du jury <b>cinéma-audiovisuel</b>, danse, théâtre : l'évaluation est assurée conjointement par un professeur de l'éducation nationale et par un partenaire artistique professionnel qui intervient régulièrement dans l'enseignement. Sauf pour les arts du cirque qui ne sont pas concernés par cette disposition, les enseignants sont titulaires de la certification complémentaire dans le domaine artistique qu'ils enseignent. Si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury est constitué par un autre professeur et peut délibérer valablement.</p>
Danse	<p><b>Partie 1</b> : le candidat présente au jury une composition chorégraphique originale, de deux à quatre minutes, qu'il interprète seul.</p> <p><b>Partie 2</b> (5 min max): le candidat présente dans un exposé une problématique issue de son carnet de bord en référence au programme limitatif et à l'un des thèmes d'étude du programme de première de l'enseignement de spécialité.</p> <p><b>Précisions</b> : Document de synthèse et carnet de bord. Ces documents sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation. <b>(au plus tard le 17 avril 2023)</b></p> <p><b>Composition du jury</b> cinéma-audiovisuel, <b>danse</b>, théâtre : l'évaluation est assurée conjointement par un professeur de l'éducation nationale et par un partenaire artistique professionnel qui intervient régulièrement dans l'enseignement. Sauf pour les arts du cirque qui ne sont pas concernés par cette disposition, les enseignants sont titulaires de la certification complémentaire dans le domaine artistique qu'ils enseignent. Si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury est constitué par un autre professeur et peut délibérer valablement.</p>
Histoire des Arts	<p><b>Partie 1</b> (5 à 7 min max): Le candidat présente au jury le projet qu'il a développé au cours de l'année en lien avec un lieu ou un partenaire patrimonial ou culturel local</p> <p><b>Précisions</b> : Pour intégrer des supports et documents numériques à sa présentation, le candidat peut utiliser s'il le désire un ordinateur personnel et, si la salle d'examen en dispose, un vidéoprojecteur.</p> <p><b>Partie 2</b> (5 min max): Le candidat présente au jury une des œuvres constituant son dossier d'œuvres, par un exposé qui n'excède pas 5 minutes</p> <p><b>Précisions</b> : Document de synthèse et dossier d'œuvres. Ces documents sont remis par le candidat le jour de l'épreuve.</p> <p><b>Composition du jury</b> histoire des arts : l'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de l'éducation nationale, de deux disciplines différentes, tous deux titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art ;</p>
Musique	<p><b>Partie 1</b> (5 à 7 min max): le candidat présente et diffuse l'enregistrement audio-vidéo d'une pièce musicale qui peut être une création originale, un arrangement ou une interprétation d'une œuvre préexistante. Elle est issue du travail mené avec d'autres instrumentistes et/ou chanteurs (sans excéder 5 musiciens en tout) durant l'année.</p> <p><b>Précisions</b> : Pour intégrer des supports et documents numériques à sa présentation, le candidat peut utiliser s'il le désire un ordinateur personnel et, si la salle d'examen en dispose, un vidéoprojecteur.</p> <p><b>Partie 2</b> le candidat présente une problématique particulière issue d'un choix d'éléments figurant dans son document de synthèse qu'il présente brièvement</p> <p><b>Précisions</b> : Document de synthèse est transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation. <b>au plus tard le 17 avril 2023)</b></p> <p><b>Composition du jury</b> : musique : l'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de la discipline, dont un au moins assure tout ou partie de son service en enseignement de spécialité ;</p>
Théâtre	<p><b>Partie 1</b> (5 à 7 min max): Le candidat interprète une scène. À l'issue de sa prestation, le candidat expose les caractéristiques dramaturgiques</p> <p><b>Partie 2</b> (5 min max) Il présente sommairement les différents éléments de son parcours de formation en enseignement de spécialité de théâtre, éléments consignés dans un carnet de bord, de création et de travail et choisit une notion, un spectacle, un texte, une expérience qui ont particulièrement retenu son attention et nourri sa réflexion</p> <p><b>Composition du jury</b> cinéma-audiovisuel, danse, <b>théâtre</b> : l'évaluation est assurée conjointement par un professeur de l'éducation nationale et par un partenaire artistique professionnel qui intervient régulièrement dans l'enseignement. Sauf pour les arts du cirque qui ne sont pas concernés par cette disposition, les enseignants sont titulaires de la certification complémentaire dans le domaine artistique qu'ils enseignent. Si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury est constitué par un autre professeur et peut délibérer valablement.</p>

**Du 3 au 5 mai 2023 au Lycée Joseph Gaillard**



**EDS uniquement suivis en classe de 1<sup>ère</sup>**

**Rappel des modalités des épreuves**



<b>Voie technologique</b>	<a href="#">Note de service du 29 juillet 2021 (BOEN n° 31 du 26 août 2021) - voie technologique</a>	
Physique-chimie pour la santé (ST2S)	<b>Durée : 2h (écrit)</b> Noté sur 20 pts  <b>4 exercices indépendants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 à dominante chimie</li> <li>○ 2 à dominante physique</li> </ul>	L'usage de la calculatrice est précisé dans l'énoncé du sujet
Biochimie-biologie (STL)	<b>Durée : 2h (écrit)</b>  <b>1 ou 2 parties</b> , chacune présentant une problématique ou un questionnement auquel le candidat doit répondre à partir de l'analyse et l'interprétation des données présentées dans le document	Evaluation à partir d'une grille d'évaluation  <b>Calculatrice interdite</b>
Physique-chimie (STD2A)	<b>Durée : 2h (écrit)</b> Noté sur 20 pts  <b>2 parties</b> indépendantes	L'usage de la calculatrice est précisé dans l'énoncé du sujet
Innovation technologique (STI2D)  	<b>Durée : 20 min (oral)</b>  Partie 1 : présentation du projet pluri-technologique collaboratif de 35 heures de conception, réalisé en fin de classe de 1 <sup>ère</sup> , <b>en groupe de 3 à 5 élèves</b>  Partie 2 : dialogue <b>argumenté avec l'interrogateur</b>  <b>Pour le candidat individuel</b> L'évaluation porte sur une étude de <b>dossier technique remis au candidat 5 semaines avant la date de l'épreuve (27 mars 2023 au plus tard)</b>  <b>Dates d'épreuves : 3 au 5 mai 2023</b>	Le candidat s'appuie sur un support numérique de présentation qu'il a constitué, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, poster, fichiers CAO, etc. Il présente son travail personnel, issu de la répartition des tâches à l'intérieur du groupe de projet. Il peut s'appuyer sur les choix collectifs effectués et les résultats globaux obtenus par l'équipe.
Sciences de gestion et numérique (STMG)  	<b>Durée : 20 min (oral)</b>  Partie 1 : présentation du dossier d'étude de gestion (10 min) Partie 2 : Entretien (10 min)  Dossier d'étude de gestion à transmettre au Chef d'établissement 5 jours avant la date d'évaluation  <b>Pour le candidat individuel</b> L'évaluation s'appuie sur le dossier constitué par le candidat au cours de l'étude qu'il a conduite. Dates d'épreuves : 3 au 5 mai 2023	<b>Dossier d'étude de gestion</b> : une dizaine de pages précisant les raisons du choix de la problématique, les caractéristiques de la (ou des) organisation(s) observée(s) en lien avec la problématique, les sources utilisées, la démarche d'analyse et les conclusions.  Le candidat <b>n'ayant pas de dossier</b> sera interrogé et <b>sera pénalisé</b> dans les limites prévues par la grille d'évaluation
Enseignement scientifique alimentation-environnement (STHR)	<b>Durée : 2h (écrit)</b>  Partie 1 : porte sur tout ou partie du programme de la classe de 1 <sup>ère</sup> , évaluation sous forme de questions ou de QCM  Partie 2 : <b>porte sur tout ou partie du programme de la classe de 1<sup>ère</sup>, évaluation sous forme de questions rédigées, structurées et argumentées intégrant la mobilisation de connaissance dans une démarche de réflexion</b>	

# Épreuves anticipées de français

Voie générale  
Tous candidats

ÉPREUVE	Structure de l'évaluation	Remarque
Écrite 	<b>Durée : 4h (écrit)</b> Noté sur 20 pts  <b>3 énoncés proposés au choix</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ 2 énoncés « sujets de dissertation »</li><li>○ 1 énoncé « explication de texte »</li></ul>	Voie générale : coeff 5 Voie technologique : coeff 5
Orale 	<b>Durée : 20 min (oral)</b> <b>Préparation : 20 min</b>  Partie 1 : <b>présentation d'une question (5 min)</b>  Partie 2 : <b>entretien avec le jury (10 min)</b>  Partie 3: <b>échange sur le projet d'orientation (10 min)</b>	Jury : 2 professeurs de disciplines différentes (l'un des 2 enseignements de spécialité, l'autre d'enseignements communs ou professeur-documentaliste)

Voie technologique  
Tous candidats

ÉPREUVE	Structure de l'évaluation	Remarque
Écrite 	<b>Durée : 4h (écrit)</b> Noté sur 20 pts  <b>3 énoncés proposés au choix</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ 2 énoncés « sujets de dissertation »</li><li>○ 1 énoncé « explication de texte »</li></ul>	Voie générale : coeff 5 Voie technologique : coeff 5
Orale 	<b>Durée : 20 min (oral)</b> <b>Préparation : 20 min</b>  Partie 1 : <b>présentation d'une question (5 min)</b>  Partie 2 : <b>entretien avec le jury (10 min)</b>  Partie 3: <b>échange sur le projet d'orientation (10 min)</b>	Jury : 2 professeurs de disciplines différentes (l'un des 2 enseignements de spécialité, l'autre d'enseignements communs ou professeur-documentaliste)